



Assemblée générale

Distr. limitée
7 mai 2012
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Cinquantième session

Vienne, 11-22 février 2013

Viabilité à long terme des activités spatiales

Plan de travail du groupe d'experts B: débris spatiaux, opérations spatiales et outils favorisant, par la collaboration, la connaissance de l'environnement spatial

Document de travail présenté par le groupe d'experts B

I. Introduction

1. À la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales est convenu que les groupes d'experts qu'il avait établis devraient élaborer des projets de documents de travail fondés sur leurs travaux, et que ces documents de travail devraient être communiqués pour observations aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, dans les six langues officielles de l'ONU, de préférence en marge et/ou pendant les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 et 17).

II. Objectif et produits

2. Conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/66/20, annexe II), le groupe d'experts B rédigera une synthèse des pratiques, procédures d'exploitation, normes techniques et politiques actuelles en vue de renforcer les mesures de réduction des débris orbitaux; de promouvoir des activités sûres et responsables dans l'espace; et d'améliorer la collecte et l'échange d'informations pour éviter les collisions entre objets spatiaux, surveiller les débris et connaître l'environnement spatial de manière générale. S'appuyant sur des contributions fournies par des États membres du Comité, des organes intergouvernementaux des Nations Unies, des organisations



intergouvernementales pertinentes, ainsi que d'autres organisations et organes internationaux, conformément à la liste figurant dans la section V du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail, ainsi que sur des contributions d'organisations non gouvernementales nationales et d'intervenants du secteur privé, communiquées par des États membres du Comité, le groupe d'experts fournira au Groupe de travail un ensemble de lignes directrices facultatives sur les meilleures pratiques axées sur des mesures concrètes et prudentes qui pourraient être appliquées rapidement par les États, de manière individuelle ou collective, ainsi que par les fabricants et exploitants publics et privés d'engins spatiaux et de lanceurs.

3. Si l'examen des thèmes relevant du champ d'action du groupe d'experts soulève de nouvelles questions qui n'ont pas été traitées précédemment par le Sous-Comité scientifique et technique, le groupe d'experts pourra décider de porter celles-ci à l'attention du Groupe de travail, pour qu'elles soient examinées plus avant par le Sous-Comité.

III. Méthode de travail

4. Le groupe d'experts se réunira de préférence en marge et/ou pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité, et à tout autre moment qu'il aura fixé à l'avance, de préférence à la session du Sous-Comité. En outre, il tirera parti des possibilités offertes par les activités de coordination intersessions, comme les réunions, téléconférences, échanges d'informations par voie électronique (notamment par la page Web dédiée que le Groupe de travail a créée) et ateliers, conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail et comme convenu par ce dernier à la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2012 (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16).

5. Le groupe d'experts conviendra du statut approprié, de la fiabilité et de la pertinence des informations à fournir pour faciliter les délibérations du Groupe de travail, qui examinera les contributions reçues et prendra les décisions nécessaires les concernant. Il tiendra également des consultations avec d'autres groupes d'experts à propos de questions transversales, notamment les écarts entre d'une part les résultats du groupe et ses recommandations en matière de meilleures pratiques et, d'autre part, les résultats et recommandations d'autres groupes d'experts à ce même égard.

IV. Aperçu préliminaire des domaines de travail

6. Le groupe d'experts a considéré l'aperçu général des thèmes figurant dans le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail (A/66/20, annexe II, par. 14) et a recensé de manière préliminaire les domaines suivants en vue de leur examen approfondi:

- a) Débris spatiaux:
 - i) Mesures, surveillance et caractérisation des débris spatiaux;
 - ii) Dispositions visant à réduire la formation et la prolifération de débris spatiaux;

- iii) Progrès techniques et possibilités s'ouvrant dans le domaine de l'élimination des débris spatiaux;
- iv) Notifications de rentrée, contrôlée et non contrôlée, concernant des objets spatiaux d'importance et aussi des objets spatiaux ayant des substances dangereuses à bord;
- b) Opérations spatiales:
 - i) Processus et procédures d'évaluation de la conjonction et d'évitement des collisions;
 - ii) Notifications avant un lancement ou concernant une manœuvre (à l'appui de l'évitement des collisions au lancement et des collisions sur orbite pour les objets spatiaux fonctionnels);
 - iii) Pratiques, lignes directrices et normes communes;
 - c) Outils propres à favoriser la collaboration dans le domaine de la connaissance de l'environnement spatial:
 - i) Annuaires et coordonnées des exploitants d'engins spatiaux et des organisations s'occupant d'opérations spatiales et de la connaissance de l'environnement spatial;
 - ii) Collecte, mutualisation et diffusion de données orbitales sur les objets spatiaux fonctionnels et non fonctionnels;
 - iii) Conservation et échange d'informations descriptives sur le statut opérationnel et les caractéristiques des objets spatiaux fonctionnels et non fonctionnels, dans la mesure où elles se rapportent à la viabilité à long terme des activités spatiales;
 - iv) Procédures de mutualisation de l'information, garantie de la cohérence de l'information et de la fiabilité du transfert d'informations.

7. Le groupe d'experts pourra prendre en considération d'autres sujets, en réponse à des contributions fournies par des États membres du Comité, des organes intergouvernementaux des Nations Unies, des organisations intergouvernementales pertinentes, ainsi que d'autres organisations et organes internationaux, conformément à la liste figurant dans la section V du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail, et à des contributions d'organisations non gouvernementales nationales et d'intervenants du secteur privé, apportées par des États membres du Comité.

V. Calendrier préliminaire des travaux

8. Le groupe d'experts a l'intention de réaliser ses travaux conformément au plan de travail indicatif ci-après:

- | | |
|------|---|
| 2012 | Examen des informations communiquées par des États, des organisations intergouvernementales et d'autres entités pour contribuer aux travaux du groupe, notamment en ce qui concerne les lignes directrices sur les meilleures pratiques. Mise au point définitive et approbation de l'avant-projet du rapport du groupe d'experts. Tenue de consultations sur des |
|------|---|

questions transversales avec d'autres groupes d'experts, selon les besoins. Poursuite de la mise au point et de l'examen des projets de contribution en vue du rapport du groupe d'experts.

- 2013 Examen des activités du groupe d'experts, dans le cadre de l'atelier sur la viabilité à long terme organisé pendant la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique. Poursuite de la mise au point du projet de rapport et des recommandations de lignes directrices sur les meilleures pratiques. Invitation aux États membres et aux observateurs permanents du Comité à faire des commentaires sur le projet de rapport et les recommandations de lignes directrices sur les meilleures pratiques. Tenue de consultations sur des questions transversales avec d'autres groupes d'experts, selon les besoins, et coordination avec d'autres groupes d'experts afin d'intégrer des informations supplémentaires pour la mise au point définitive, d'ici à octobre 2013, du projet de rapport et des lignes directrices qui constitueront la contribution du groupe d'experts au projet de rapport que le Groupe de travail examinera à ses réunions durant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2014.
- 2014 Travaux supplémentaires, selon les besoins, pour appuyer l'élaboration du rapport du Groupe de travail qui sera présenté au Sous-Comité scientifique et technique.
-